



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DEPARTEMENT DE L'AUBE
VILLE DE TROYES**

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 AVRIL 2026

Date de convocation et de publication : 17 Avril 2026

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Maire, est ouverte à 19h25.

Sont présents :

M. François BAROIN/ Maire

M. Mmes AZZAB, BAROIN, BAUDOUX, BOUDADI, BRET, DEHARBE, DOBRAJE, GARIGLIO, GRILLAT, HONORE, HUBERDEAU, SCHERRER, SEBEYRAN, SOMSOIS, TAHRI, THOMAS (Mme), TURPIN-PADIRAC / Adjoints.

M. Mmes AUTIER, BAZIN-MALGRAS, BRIOT, BROCHET, COURTIN, DINIZ, DUPRE, FARRUGIA, FENEK, FREGANS, GEORGE, GESP LAHUGT, HIOLET, HUPFER-CHARPENTIER, LAVILLE, LEGRAND, MARCHAND, RAFFETIN, REVOLIO, SUBTIL, THOMAS (M.), VAJOU, VINOT / Conseillers municipaux.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

M. DENIS à M. HONORE, Mme LEMELLE à M. BAUDOUX, M. TRAVERSA à M. GRILLAT, Mme COURTOIS à Mme HUBERDEAU, M. JAY à Mme DOBRAJE, Mme MANGEON à M. THOMAS, M. ROBERT à Mme BRIOT, Mme BOURDON à M. BROCHET.

Le Conseil municipal a choisi comme secrétaire de séance Mme Oxana HIOLET.

DELIBERATION N°17	CESSION DE MATERIEL REFORME – ENCHERES EN LIGNE
RAPPORTEUR	M. SEBEYRAN

Nombre de membres : 49		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
41	49	49			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour).

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

CESSION DE MATERIEL REFORME – ENCHERES EN LIGNE

Exposé :

Soucieuse de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire de réduction des déchets et d'optimisation de la valeur de ses matériels réformés ne pouvant être réattribués, la Ville de Troyes met en vente de gré à gré ses biens réformés sur le site de courtage aux enchères en ligne AgoraStore.fr

Selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Par délibération n° 5 du 27 mars 2026, le Conseil municipal a délégué au Maire le soin de « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ». Au-delà de ce montant, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Considérant la difficulté d'estimer le prix de vente final, une fois les enchères terminées, il vous est proposé la vente du matériel figurant ci-dessous dont la valeur finale pourrait être supérieure à 4 600 euros.

Quantité	Désignation	Fabricant	N° de parc	Année	Montant de la mise à prix (en €)
1	Tondeuse Autoportée 7054-PR-10	John Deere	V4400	2009	2 000
1	Poids lourd AR-951-EN	Renault	V044	1998	2 500
1	Poids lourd Eurocargo 80E15	Iveco	V410	1997	1 000

En cas d'absence d'enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieure de 15% à la mise à prix initiale, puis de 30%.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- d'autoriser la mise en vente du matériel ci-dessus,
- d'autoriser la sortie des biens du patrimoine de la Ville de Troyes conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14.